



Commission des Arbitres

PROCÈS-VERBAL N° 28

ARBITRES EN RESERVE WEEK-END DU 14 & 15 MARS 2020

- D2 : SADIK Salim
- D3 : ZERGIT Mohamed

RAPPEL COUPES U15 - U18 & FEMININES

Il est rappelé qu'en Coupe U15 – U18 et FEMININES, en cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, **il n'y a pas de prolongations** et l'on procède directement à la séance de tirs aux buts.

RAPPEL A TOUS LES ARBITRES - JEUNES & ADULTES

- Toute exclusion (y compris suite à 2 avertissements), tout incident ou toute faute technique doit se faire **UNIQUEMENT** sur un imprimé spécifique (documents à télécharger sur le site du District dans la rubrique « DOCUMENTS » « ARBITRAGE »)
- En fin de rencontre, de demander aux deux capitaines ou aux deux éducateurs (**présents tous les deux**) de venir dans votre vestiaire afin de vérifier l'historique de la FMI avant la clôture de celle-ci...

TERRAIN SYNTHETIQUE

La C.D.A. Demande à tous les arbitres Adultes et Jeunes d'être très vigilant lors de la vérification de l'équipement, lorsque la rencontre se joue sur un terrain synthétique... **Nous rappelons que les paires de chaussures à crampons vissés sont formellement interdites**

FORMATION INITIALE CANDIDATS JEUNES ARBITRES

Les candidats Jeunes Arbitres à la formation initiale qui s'est déroulée en internat, du Lundi 24 au Jeudi 27 Février 2020, à CHATUZANGE LE GOUBET, sont convoqués le :

- Vendredi 13 Mars 2020 à 19h00 au District Drôme-Ardèche de Football à GUILHERAND-GRANGES, pour la séance N°7 (formalités administratives).

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez joindre *Roland VIALLET (CTDA) au 06.15.60.01.54*

QUESTIONNAIRE DES CONNAISSANCES THEORIQUES

Dernière date pour les arbitres Adultes pour effectuer le questionnaire des connaissances théoriques. Le Vendredi 13 mars 2020 à 19h15 au siège du District Drôme-Ardèche de Football.

EXCLUSION TEMPORAIRE (Carton Blanc)

A l'attention des arbitres, dirigeants, éducateurs, joueurs

Les dispositions relatives à l'exclusion temporaire s'appliquent à tous les joueurs et/ou remplaçants y compris le gardien de but.

PRECISIONS (cas concret) :

- Lorsque l'arbitre exclu temporairement un joueur titulaire, celui-ci devra se tenir sur le banc des remplaçants pour une durée de 10 minutes.
- Si ce joueur tient des propos injurieux, blessants et ou grossiers à l'égard de l'arbitre pendant la durée de son exclusion temporaire, il sera exclu définitivement par l'arbitre (carton rouge).
- De ce fait, l'équipe concernée jouera à 10 jusqu'au coup de sifflet final de la rencontre et/ou des prolongations.

PROCEDURE DE LA BALLE A TERRE

A l'attention des arbitres, dirigeants, éducateurs, joueurs

Au cours de la saison dernière, l'IFAB a expérimenté d'importants changements au niveau des lois du jeu. A cet égard, la plupart des expériences menées jusqu'à présent ont été couronnées de succès. De ce fait, une nouvelle procédure de la balle à terre a été instaurée depuis le 1^{er} juillet 2019.

PROCEDURE DE LA BALLE A TERRE

L'arbitre laisse tomber le ballon au sol (sans coup de sifflet) en s'assurant que les joueurs (*partenaires et adversaires*) soient situés au moins à 4m du ballon jusqu'à que celui-ci soit en jeu (*Le ballon touche le sol*). Si le ballon ne touche pas le sol, la remise en jeu sera refaite (*pas forcément par le même joueur*).

PRECISIONS :

- Si l'arbitre arrête volontairement le jeu en donnant un coup de sifflet (*2^{ème} ballon sur le terrain, joueur blessé...*), la balle à terre sera donnée à l'équipe qui a touché le ballon pour la dernière fois à l'endroit où celui-ci a été touché par le joueur concerné. Si le ballon se trouvait dans la surface de réparation au moment du coup de sifflet de l'arbitre, la balle à terre sera donnée OBLIGATOIREMENT au gardien de but quel que soit le joueur (*partenaire et adversaire*) qui a joué le ballon.
- Si le ballon touche l'arbitre, reste sur le terrain avec une incidence sur l'action de jeu (*l'équipe peut entamer une attaque prometteuse, le ballon entre directement dans les buts ou récupéré par l'équipe adverse*), le jeu sera arrêté et reprendra OBLIGATOIREMENT par une balle à terre donné à l'équipe qui possédait le ballon au moment du contact entre le ballon et l'arbitre.
- Si le ballon touche l'arbitre, reste sur le terrain sans incidence sur l'action, le jeu se poursuivra normalement.

INFORMATION A TOUS LES ARBITRES JEUNES & ADULTES

La C.D.A vous rappelle que vous avez l'**obligation** d'arriver sur les lieux de votre rencontre, au minimum, **une heure avant le coup d'envoi** de celle-ci. Trop d'arbitres ne respectent pas cette règle.

RAPPEL AUX ARBITRES ET AUX CLUBS

L'ensemble des courriers concernant le Commission Départementale des Arbitres doit être envoyé **UNIQUEMENT** à l'adresse ci-dessous et non ailleurs :

arbitres@drome-ardeche.fff.fr

RAPPEL A TOUS LES ARBITRES ADULTES ET JEUNES

la C.D.A. rappelle à tous les arbitres adultes et jeunes, qu'il est impératif de **CONSULTER** tous les vendredis soirs voire tous les samedis matins, le **SITE DU DISTRICT** afin de prendre connaissance des dernières informations, surtout en période hivernale, telles que reports de rencontres ou autres informations données par celui-ci.

AVIS AUX CLUBS « INTEMPERIES ET ARRÊTES MUNICIPAUX »

Il est rappelé aux Clubs, qu'en cas d'Intempéries ou d'Arrêtés Municipaux, qu'il est impératif d'avertir les **Officiels : Arbitres, Délégués, Observateur/Tuteurs et la permanence.**

Les coordonnées des officiels sont disponibles dans la boîte Mail des clubs.

Si possible, envoyer l'Arrêté Municipal à la Commission des Arbitres afin d'éviter tout déplacement inutile des Observateurs.

AVIS AUX ARBITRES « INTEMPERIES ET ARRÊTES MUNICIPAUX »

La C.D.A. Vous informe que lors d'une annulation de match pour intempéries, vous pouvez recevoir sur votre espace personnel un match de remplacement. Merci d'être vigilant.

INDISPONIBILITES

La C.D.A. Vous rappelle que les indisponibilités doivent être posées 15 jours avant.

Le dernier délai toléré est le lundi à 17 heures pour le week-end 15 jours après, comme annoncé lors de l'Assemblée Générale. Trop d'arbitres ne respectent pas ce délai et se mettre indisponible après la date buttoir.

Des contrôles seront effectués chaque semaine et les arbitres qui ne pas respectent la règle, se verront appliquer la sanction prévue dans le règlement intérieur, c'est-à-dire :

25€ d'amende et le retrait d'un point chez les adultes et 0,01 pour les jeunes.

Nous vous rappelons que toute absence de dernière minute d'indisponibilité hors délai, doit être justifiée par un retour à l'adresse email de la C.D.A. (arbitres@drome-ardeche.fff.fr) dans les plus brefs délais, sinon ceux-ci seront considérés comme indisponibilité non justifiée.

Le règlement intérieur sera appliqué.

AGENDA PREVISIONNEL DES ACTIONS TECHNIQUES SAISON 2019/2020

La Commission Départementale des Arbitres vous précise que les informations relatives aux actions techniques (lieu, horaires, ordre du jour, liste des arbitres convoqués...) sont consultables sur le site internet du District Drôme-Ardèche de Football dans les rubriques :

« PROCES VERBEAUX et ARBITRAGE »

MAI 2020

- Vendredi 15 mai :

Formation initiale des arbitres stagiaires adultes et jeunes (séance N°8 : bilan de la saison)

JUIN 2020

- Lundi 22 juin :

Établissement des classements arbitres adultes et jeunes (à confirmer)

CERTIFICATS MEDICAUX

La Commission Départementale des Arbitres tiens à vous signaler que lorsque vous remettez votre Certificat Médical au District, merci de bien vouloir IMPERATIVEMENT prendre contact en parallèle avec celle-ci afin d'en être informé en temps.

FMI - MATCH NON JOUE

La C.D.A. Vous demande que lorsque votre rencontre est non jouée pour diverses raisons hormis le forfait d'une des deux équipes, de ne pas saisir la FMI mais d'adresser un Mail au District et appeler la permanence du week-end.

COURRIERS DES ARBITRES

- SALIH MOUNIER Théo : Certificat Médical, lu et noté, prompt rétablissement
- CHANEGUIER Thomas : Certificat Médical, lu et noté, bon courage et prompt rétablissement
- GHARIBIAN Stéphane : Certificat Médical, lu et noté, prompt rétablissement
- DE FABRITUS Jolhan : Certificat Médical, lu et noté, prompt rétablissement
- AURIC Frédéric : Certificat Médical, lu et noté, prompt rétablissement
- MARLHIN Alexandre : Certificat Médical, lu et noté, prompt rétablissement
- COISSARD Stéphane : Certificat Médical, lu et noté, prompt rétablissement
- CHABBAT Maurice : Certificat Médical, lu et noté, prompt rétablissement
- PLANTEGENET Emmanuel : Certificat Médical, lu et noté, prompt rétablissement
- LYVER Sébastien : Absence pour raison professionnelle au recyclage des JAD du 29/02/2020, lu et noté
- BAUDUIN Sylvain : Absence pour raison Familiale (décès d'un parent), le 08/03/2020, lu et noté

COURRIERS DES CLUBS

- F.C. BOURG LES VALENCE : Dépôt d'une réserve pour faute technique, en Coupe U15 du 22/02/2020, lu et noté, transmis au CTDA M. VIALLET Roland pour suite à donner
- A.S.L. GENISSIEUX : Demande d'arbitre en Féminines à 8 du 15/02/2020, lu et noté, votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif
- FELINES ST CYR PEAUGRES : Demande d'arbitre en D18 D4 du 15/03/2020, lu et noté, votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif

CARNET NOIR

Nous avons appris le décès de notre ancien arbitre, ROUSTAIN André, père du Président actuel du club de DESAIGNES et beau-frère de notre ami BUISSON André. La C.D.A. leur présente ainsi qu'à leurs familles et proches, ses sincères condoléances.

Elle présente aussi ses condoléances à notre arbitre BAUDUIN Sylvain, pour le décès d'un membre de sa famille.

Le Président
Nicolas BRUNEL

Le secrétaire
Jean Baptiste RIPERT